

*Matières du tems.* Novemb. 1707. 327

Mr. Desgranges a acheté vingt mille écus *Mrs. de Tal-*  
le Regiment de Dragons de Montrevel ; *lard & Des-*  
Mr. le Comte de Tallard, qui depuis la *granges*  
mort du Marquis de la Beaume son frere, *achetent des*  
a quitté le petit collet pour prendre l'épée, *Regimens.*  
a aussi acheté le Regiment de Mr. le Com-  
te de Tessé, qui a été fait Maréchal de  
Camp ; de manière que ce Regiment en  
changeant de non, aura toujours le fils d'un  
Marechal de France à sa teste. Mr. le Mare-  
chal de Tallard, Pere de ce nouveau Colonel, *Le Mare-*  
n'a pas lieu de se louer de la generosité de *chal de Tal-*  
la Reine Regnante d'Angleterre, qui de- *lard reste*  
puis 1704. le détient prisonnier de guerre, *prisonnier.*  
sans avoir voulu regler sa rançon, ni lui  
donner un congé pour aller vaquer à ses  
affaires domestiques. Cette dureté ne fait  
sans doute pas beaucoup d'honneur à cette  
Princesse ; aparamment qu'elle n'a été inflexi-  
ble que pour laisser aux yeux des Anglois  
cette victime de la gloire de Mr. le Duc de  
Marlborough.

III. Mr. de Tricaud, Lieutenant Colo-  
nel du Regiment Lionois, a été fait Bri-  
gadier des Armées du Roi, ayant été le  
seul Officier general de la promotion : Il  
est fils d'un ancien Gentilhomme originaire  
de Beaujollois, établi en Bugey, & d'une  
fille de la maison d'Oncieux, sœur de feu  
Madame d'Yvours, qui laissa deux fils : l'un  
Mr. d'Yvours, & l'autre Mr. de Camus Gou-  
verneur de l'Arсенal de Lion & Lieutenant  
general de l'Artillerie. Pour donner une juste  
idée de la Noblesse de cette famille, il suffira  
de dire, que ces deux Dames avoient des  
freres Chanoines dans le Chapitre de saint  
Chef en Dauphiné, où l'on est tenu de fai-

*Mr. de Tri-*  
*caud Briga-*  
*dier.*